



VEYSONNAZ

INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 29 - JUIN 2024

ÉDITORIAL



Comme vous le savez, entre les premières réflexions et la finalité des projets, il peut s'écouler plusieurs années. Les idées prennent du temps à mûrir, les plans à se dessiner et les actions à se mettre en place. Ce processus, bien que parfois long, est essentiel pour garantir des décisions réfléchies et durables.

Nous vivons dans la plus petite commune du Valais, mais cela ne nous empêche pas d'avoir de grandes responsabilités et de relever de nombreux défis. En effet, Veysonnaz, avec ses 600 habitants permanents et ses 4500 lits touristiques, se distingue par sa volonté de se développer tout en préservant son caractère et son environnement. Multiplier notre population par neuf en haute saison soulève de nombreuses questions en termes de développement durable, et nous sommes déterminés à y répondre.

Pour ce faire, je suis fier de vous annoncer que Veysonnaz a intégré le Plan Climat de Sion Région, conçu et déployé avec les communes du district, ainsi qu'Ayent et St-Léonard, et le soutien de la Fondation

pour le développement durable des régions de montagne (FDDM). Le Plan climat structure différentes actions que nous menons en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de biodiversité, d'énergie, d'économie, de sécurité publique et, bien sûr, de gestion de l'eau. Les décisions que nous prenons s'inscrivent dans cette démarche durable, visant à garantir un futur serein et prospère pour notre commune et ses générations à venir.

Parlons un peu de notre réseau d'eau potable. Depuis maintenant deux ans, la commune collabore activement avec Oiken SA pour surveiller et entretenir l'ensemble de notre réseau d'eau potable. Les analyses régulières démontrent que notre eau est conforme aux normes légales. Mais notre réseau est vieillissant. Pour anticiper tout problème, nous avons lancé un grand projet de rénovation de nos chambres de captation et de notre réseau d'eau. Ce projet, étalé sur cinq ans, vise à moderniser nos infrastructures pour garantir une distribution d'eau fiable et de qualité. Pour plus de détails sur ce projet, je vous invite à lire l'article complet dans ce journal.

En termes de mobilité, depuis l'année dernière, nous avons également fait de nombreux efforts pour améliorer le service de transport public. Ces améliorations visent à offrir plus de flexibilité à la population ainsi qu'aux visiteurs. Grâce à ces nouvelles mesures, nous voulons créer une réelle alternative à la voiture pour les déplacements quotidiens, permettant une réduction de notre empreinte carbone tout en encourageant l'utilisation des transports en commun. Ces initiatives contribuent à rendre Veysonnaz encore plus accueillante et accessible, tout en soutenant notre engagement envers le développement durable.

Ces sujets ne représentent qu'une partie des nombreuses initiatives en cours à Veysonnaz. Nous travaillons bien entendu sur le nouveau plan de zone qui vous a été présenté ce début d'année, mais également sur le règlement des constructions qui fait partie intégrante du visage à long terme de notre commune, ou encore le projet Cour verte qui se concrétisera cet été pour créer un vrai espace de vie au centre du village.

Chaque projet, qu'il soit petit ou grand, est une pierre de plus à l'édifice de notre avenir commun.

Bonne lecture à toutes et à tous et profitez bien de cette belle saison estivale.

Éditorial	1
Convocation à l'assemblée primaire de la Municipalité	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire de la municipalité du 12 décembre 2023	2
Comptes 2023 de la Municipalité	8
Convocation à l'assemblée bourgeoise	18
Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 12 décembre 2023	18
Comptes 2023 de la Bourgeoisie	19
Dossier « Administration générale » Secrétariat communal Service des travaux publics	21
Dossier « Crèche-UAPE » Intégration de la Bricoline à l'ASLAE	22
Dossier « Mobilité et trafic » Concept de stationnement en station	23
Dossier « Environnement » Information sur la qualité de l'eau potable	26
Agenda été-automne 2024	28

SO M MAI RE

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

L'Assemblée primaire de la **Municipalité** de Veysonnaz est convoquée le

LUNDI 17 JUIN 2024 À 19H 10 À LA SALLE COMMUNALE

Ordre du jour :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023 ;
3. Lecture des comptes municipaux 2023 ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes municipaux 2023 ;
6. Prolongation des zones réservées ;
7. Divers.

Le compte 2023 de la Municipalité est soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le compte 2023 de la Municipalité est publié, dans son intégralité, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU 12 DÉCEMBRE 2023

1. PROTOCOLE - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19 h 15 précise lorsque le président Patrick Lathion ouvre la séance et salue cordialement les citoyennes et citoyens qui ont pris part en nombre à cette assemblée primaire (79) ainsi qu'aux membres du Conseil communal. Il excuse l'absence de M. Alexandre Ferchaud, retenu pour cause de maladie.

L'assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 28.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes). Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

Avant d'ouvrir officiellement l'assemblée, le président rend hommage à M. Blaise Glassey, collaborateur au service des travaux publics, décédé le 31 octobre 2023. Une minute de silence est observée en son honneur.

Le Président désigne M^{me} Manu Venetz Ferchaud et M. Christophe Friggieri en qualité de scrutateurs.

L'ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs ;
2. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2023 – Approbation ;
3. Intégration de la Bricoline à l'ASLAE (Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance) – Approbation ;
4. Budget 2024 - Lecture et approbation ;
5. Planification financière 2025-2027 – présentation ;
6. Taux fiscaux 2024 – Informations et décisions ;
7. Divers

L'ordre du jour, soumis à l'approbation de l'assemblée, est adopté, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents, sans aucune modification.

Le président le considère comme approuvé. Il déclare l'assemblée officiellement ouverte et légalement convoquée.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2023 – APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 juin 2023 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 28. Il a donc été soumis valablement à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation.

Soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

Le président adresse ses remerciements à son auteur, M. Michel Fragnière, secrétaire communal.



3. INTÉGRATION DE LA BRICOLINE À L'ASLAE (ASSOCIATION SÉDUNOISE DES LIEUX D'ACCUEIL DE L'ENFANCE) – APPROBATION

Dans un but de favoriser le professionnalisme dans le domaine des structures d'accueil et de limiter la charge financière communale, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'assemblée le projet de confier la gestion des structures d'accueil de la Bricoline à l'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance).

Ainsi, au travers d'une convention, l'ASLAE s'engagerait, pour le compte de la Commune de Veysonnaz, à offrir les prestations suivantes :

1. Répondre à tous les besoins en matière d'accueil de la petite enfance ;
2. Assumer la responsabilité générale de la direction, de l'administration, de la gestion et de l'organisation des structures d'accueil en charge de la petite enfance ;
3. Veiller à des pratiques de prise en charge harmonisées au sein des différentes structures :
 - a) Favoriser la formation continue et le perfectionnement professionnel de son personnel ;
 - b) Accompagner les structures dans l'élaboration et la conduite de projets pédagogiques ;
 - c) Etablir les liens utiles avec l'Etat du Valais par son service cantonal de la jeunesse ;
 - d) Mettre en œuvre des procédures de controlling garantissant une pratique conforme aux normes usuelles de gestion financière.

Le président présente ensuite en détail :

- les prestations fournies par l'ASLAE ;
- les conditions de travail plus attractives pour le personnel communal de la structure ;
- les avantages et les conditions de placements des enfants de Veysonnaz ;
- les incidences et avantages au niveau du financement et de la charge financière communale ;

Par un courrier du 8 décembre 2023, l'ASLAE a confirmé son accord de principe de reprendre l'exploitation de la Bricoline dès le 01.08.2024.

À la question d'un citoyen qui demandait si une démarche similaire avait été entreprise auprès de la Commune de Nendaz, le président répond par la négative. Il rappelle que les démarches en vue d'une adhésion à l'ASLAE remonte à 2020 déjà, et qu'une convention est en vigueur avec Nendaz qui permet aux parents domiciliés à Clèbes/Nendaz de placer leurs enfants dans notre structure à Veysonnaz. La réciproque n'est pas effective vu qu'aucun parent de Veysonnaz ne place ses enfants dans une des structures d'accueil de Nendaz.

Conformément aux compétences de l'Assemblée primaire définies à l'article 17, alinéa 1, lettre i, de la Loi sur les communes (LCo), l'assemblée délibère et décide de la délégation de tâches publiques à des organisations mixtes ou privées.

À la question « *Acceptez-vous l'intégration des structures d'accueil de La Bricoline à l'ASLAE (Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance)* », les citoyens présents se prononcent comme suit :

• **Oui : 57 - Non : 0 - Abstentions : 16**

Le président Lathion remercie l'assemblée pour sa confiance. Le Conseil communal entamera donc les démarches afin que cette intégration puisse être effective pour le 01.08.2024 au plus tard.

4. BUDGET 2024 - LECTURE ET APPROBATION

Le budget 2023 de la Municipalité a été distribué à tous les ménages dans sa version résumée par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 28. Durant la période de convocation, il était également consultable dans sa version intégrale et détaillée auprès de l'administration communale et sur le site internet de la Commune.

Le vice-président David Théoduloz procède à une lecture sommaire et commente

les principales variations du budget 2024 du compte de résultats qui prévoit des charges financières de Fr. 4'089'268.- et des revenus financiers de Fr. 4'674'729.-. Avec une marge d'autofinancement de Fr. 585'461.-, le budget 2024 de la commune boucle, après déduction des amortissements planifiés de Fr. 476'985.- et des attributions au fonds de financements spéciaux de Fr. 183'000.—, et après augmentation des prélèvements sur les fonds de financements spéciaux de Fr. 150'000.-, avec un excédent de revenus de Fr. 75'566.-.

Dans sa présentation, le vice-président Théoduloz relève que le budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain. Avec des recettes fiscales qui n'évoluent que très peu et des charges liées ou de transfert qui ne cessent d'augmenter, les exercices budgétaires se resserrent financièrement et s'inscrivent dans une vision à long terme peu réjouissante (inflation, crise énergétique, augmentation des taux d'intérêt). Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent sensiblement les résultats de chaque secteur.

Ainsi, établi avec une grande rigueur, le budget 2024 boucle toutefois avec un léger excédent de revenus de Fr. 75'566.- qui sera porté en augmentation de la fortune de Fr. 3'436'948.00 prévue au budget 2023. L'endettement brut évoluera par contre de manière significative passant de Fr. 3'012'000.- à Fr. 4'051'818.- soit avec une forte augmentation de 34.5%.

Ces importants engagements ont nécessité la conclusion d'un nouvel emprunt bancaire pour financer cette évolution de l'endettement avec des intérêts qui pèsent manifestement sur les charges communales. Les comptes de résultats futurs, la marge d'autofinancement et l'endettement net en seront, de ce fait, impactés pour les prochains exercices.

Le président Lathion présente et commente largement les principaux investissements pour 2024 répertoriés comme suit :

• Aménagement d'une « cour verte » pour le centre scolaire	120'000.-
• Rénovation chemins communaux	100'000.-
• Réaménagement de la rue centrale de Pra – travaux finaux	420'000.-
• Rénovation réseau eau potable	105'000.-
• Révision du plan de zones	40'000.-

Le compte d'investissements boucle avec un montant d'investissements nets de Fr. 70'000.- enregistrant des dépenses pour un montant de Fr. 850'000.- et des recettes pour un montant de Fr. 780'000.-

Le président Lathion ouvre ensuite la discussion et passe la parole à l'Assemblée.

Intervention d'un citoyen au niveau de la réduction budgétaire de Fr. 80'000.- sur la rubrique tourisme. Pourquoi une telle réduction alors que la commune a préconisé un renforcement de l'offre touristique en 2021 par un financement complémentaire (déficit télécabine, bus navette, bons propriétaires).

Le vice-président David Théoduloz lui répond que, du fait de la résiliation de la convention touristique par la Commune de Nendaz en 2021, les taxes touristiques rétrocedées par cette commune, s'élevant en 2020 à Fr. 80'000, ne sont plus reversées à Veysonnaz Tourisme. Il relève que des propositions de contrat de prestations pour l'ensemble des infrastructures touristiques sur le secteur de Veysonnaz ont été adressées au Conseil communal de Nendaz qui n'y a pour l'heure pas donné suite. Dans ce contexte, en l'absence de rétrocession de la part de la Commune de Nendaz des taxes touristiques encaissées sur leur territoire mais dans notre giron touristique, la commune de Veysonnaz ne peut pas se substituer plus longtemps aux obligations de sa voisine.

Le vice-président Théoduloz donne aussi quelques chiffres représentant l'impact financier des charges touristiques sur le fi-

nancement communal. Les charges complémentaires liées au tourisme représentent, depuis quelques années, une surcharge de Fr. 230'000.- par année et sont financées par le ménage communal. Cet apport complémentaire correspond pratiquement à 50% de la marge d'autofinancement. Dans ce contexte, il n'est plus possible de financer autant ce secteur par rapport aux autres services communaux pour l'ensemble de la population de Veysonnaz.

Le président Lathion affirme que le Conseil communal fera tout son possible pour trouver une solution à l'arrêt de la rétrocession par Nendaz des taxes touristiques, situation qui perdure depuis l'année 2021. Selon la législation en vigueur, les taxes touristiques doivent être affectées et mises au bénéfice des personnes assujetties. Ainsi, les taxes encaissées sur territoire nendard mais dans notre giron touristique, devraient servir en grande partie à financer les activités et infrastructures de notre giron touristique, ce qui n'est manifestement plus le cas depuis 2021. Une démarche en conciliation sera initiée tout prochainement afin de trouver une solution acceptable pour les deux parties, et en cas d'échec, un arbitrage par le Conseil d'Etat sera nécessaire.

Le président Lathion rappelle également que les investissements au niveau de la station ont été très élevés ces dernières années, représentant près de Fr. 4'000'000.-. Pour le futur, les investissements à envisager devraient logiquement plus se concentrer sur le village. Le plan financier quadriennal qui sera présenté tout à l'heure confirme cette tendance. A noter qu'une grande rigueur budgétaire sera nécessaire pour dégager les moyens financiers utiles à ces investissements.

Interaction du même citoyen qui relève que le tourisme étant le poumon économique de Veysonnaz, il n'est pas cohérent de procéder à des coupes sur le financement du tourisme car cela va diminuer l'attrait de Veysonnaz et consécutivement les recettes fiscales. Le président Lathion remercie ce citoyen pour sa prise de position.

Question d'un autre citoyen qui relève, qu'effectivement il est nécessaire de suivre la voie des négociations avec Nendaz afin de retrouver une collaboration entre les deux offices de Nendaz et Veysonnaz, mais que ces Fr. 80'000.- qui manquent sont vraiment problématiques. Il s'interroge donc s'il ne serait pas possible, dans l'attente d'un nouvel accord avec Nendaz d'ici 2 à 3 ans, de prélever encore pendant cette période ce manco de financement sur les taxes touristiques forfaitaires de Veysonnaz ?

Le vice-président Théoduloz lui répond que cette possibilité a bien été étudiée par le Conseil communal mais au vu des forts investissements liés récemment au tourisme, il n'est plus possible de prélever des montants complémentaires sur les taxes touristiques. D'autre part, le fonds de financement spécial sera dissout à fin 2023 lors du financement des infrastructures de la route de Pra. Le Conseil communal a choisi de prendre ses responsabilités en présentant ce budget en assemblée primaire. Il compte aussi pouvoir récupérer ce manque de financement dans le cadre de la conciliation à venir.

Intervention d'une citoyenne qui relève que les investissements liés au tourisme (route de Pra – tennis – etc.) ne bénéficient pas seulement au tourisme mais profitent également aux citoyens de Veysonnaz et qu'il n'est pas logique de restreindre l'apport à l'Office du tourisme qui ne pourra plus assumer ses services.

Le vice-président rappelle que le financement de toutes les infrastructures touristiques sont cofinancées à raison de 25% par l'impôt communal et 75% par le biais des taxes touristiques. Cet aspect d'utilisation des installations touristiques au bénéfice des citoyens de Veysonnaz est déjà pris en compte par ce cofinancement.

Il rappelle aussi que la part de financement du tourisme par la Commune de Veysonnaz n'a pas diminué et que l'entier des taxes touristiques encaissées sont bien affectées exclusivement au tourisme, comme le prévoient les bases légales en vigueur.



L'apport complémentaire de 80'000.- porté au budget de l'Office du Tourisme entre 2021 et 2023 l'a été au détriment du fond de financement des infrastructures touristiques. Cette situation n'est plus tenable au vu des investissements conséquents consentis dans les infrastructures touristiques ces dernières années. Le manque de financement du budget de l'Office de Tourisme n'est ainsi imputable qu'à l'arrêt de la rétrocession par Nendaz des taxes qu'ils encaissent dans notre giron touristique.

Remarque d'un citoyen, qui au vu de l'augmentation de la marge d'autofinancement de Fr. 400'000.- à 580'000.- prévue au budget 2024, trouve que c'est inapproprié de diminuer la participation liée au tourisme de Fr. 80'000.-.

Le président Lathion rappelle la réponse claire donnée par son vice-président à la question précédente. Il tient aussi à relever que l'excédent net de revenus ne se monte qu'à Fr. 75'566.-. Cette marge de manœuvre est vraiment très faible au vu des incertitudes liées aux coûts finaux de travaux de la route de Pra et à la participation financière de la commune voisine de Nendaz à ces tra-

vaux. Ceci mis à part, il n'y a pas de logique à affecter cette faible marge d'autofinancement exclusivement au budget de l'Office du tourisme.

Question d'un citoyen qui demande pourquoi c'est la police de Nendaz qui intervient sur les parkings de la route de l'Ours alors que ces parkings sont situés sur la commune de Sion ?

Le président Lathion lui répond qu'au vu de la convention intercommunale Nendaz / Veysonnaz pour les services de police, les agents de la police intercommunale interviennent pour l'ensemble des besoins de la commune de Veysonnaz. S'agissant des interventions sur ces parkings situés sur commune de Sion et pour lesquels la commune de Veysonnaz est au bénéfice d'un droit de superficie, un accord a été convenu entre les deux entités de police de Sion et Nendaz pour régler cette délégation de compétences.

Au terme de ces interventions, la parole n'étant plus demandée, le président Lathion invite l'assemblée primaire, conformément aux art. 7 et 17 LCo, à se prononcer sur le budget communal.

À la question « Acceptez-vous le budget 2024 de la municipalité tel que présenté » les citoyens présents se prononcent comme suit :

• **Oui : 50 - Non : 24 - Absentions : 2**

Le président Lathion remercie l'assemblée pour la confiance accordée au Conseil communal.

5. PLANIFICATION FINANCIÈRE - PRÉSENTATION

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les quatre années à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et des recettes courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats que vous trouvez dans les tableaux ci-dessous :

PLAN FINANCIER RÉSULTAT	COMPTES			BUDGET			PLAN FINANCIER		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2025	2026	2027
PRÉVISIONS COMPTE DE RÉSULTATS									
Total des charges financières	4'232'998	4'205'673	4'089'268	4'110'000	4'135'000	4'140'000			
Total des revenus financiers	4'641'864	4'600'394	4'674'729	4'630'000	4'635'000	4'640'000			
Marge d'autofinancement	408'866	394'721	585'461	520'000	500'000	500'000			
Amortissements planifiés	380'293	479'950	476'895	480'000	455'000	440'000			
Attributions aux fonds et financements spéciaux	42'312	27'300	183'000	50'000	50'000	50'000			
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	42'312	27'300	183'000	50'000	50'000	50'000			
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	177'790	125'838	150'000	50'000	50'000	50'000			
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	177'790	125'838	150'000	-	-	-			
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-			
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-			
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-			
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-			
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-			
Excédent revenus (+) charges (-)	164'052	13'309	75'566	40'000	45'000	60'000			
PRÉVISION DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS									
Total des dépenses	1'480'323	2'070'000	850'000	1'215'000	525'000	595'000			
Total des recettes	108'278	120'000	780'000	340'000	40'000	40'000			
Investissements nets	1'372'045	1'950'000	70'000	875'000	485'000	555'000			
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS									
Report des investissements nets	1'372'045	1'950'000	70'000	875'000	485'000	555'000			
Marge d'autofinancement	408'866	394'721	585'461	520'000	500'000	500'000			
Excédent (+) découvert (-) de financement	-963'178	-1'555'279	515'461	-355'000	15'000	-55'000			

Conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 202, le Président rappelle que le plan financier est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'approbation de l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée l'Assemblée prend acte des informations transmises.

6. TAUX FISCAUX 2024 – INFORMATIONS ET DÉCISIONS

Le Président informe l'Assemblée qu'en séance ordinaire du 21 novembre 2023, le Conseil communal a décidé, selon son domaine de compétence, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2024, comme suit :

- le coefficient d'impôt applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF 1.2
- le montant de l'impôt personnel, art. 177 LF Fr. 12.-
- le montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF Fr. 150.-

Pour le taux d'indexation, en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976, l'assemblée primaire décide, à l'unanimité des citoyens présents, de maintenir l'indexation des revenus imposables pour l'année 2024 à 110%.

7. DIVERS

Le président poursuit par la communication de brèves informations sur les thèmes suivants :

Offres de stationnement en station

Suite au réaménagement de la route de Pra, un concept de stationnement a été établi avec l'appui d'un bureau spécialisé en transport et mobilité pour l'ensemble de la station. Le principe retenu consiste à offrir du stationnement public de courtes durées (de 30 minutes à 3 heures) à proximité directe des commerces et services, et du stationnement de longue durée, à la journée ou à la semaine, à proximité de la télécabine sur la route menant à la piste de l'Ours. Cette offre publique complète l'offre privée du

parking couvert des Grangettes situé sous l'hôtel Chalet Royal, où de nombreuses places de parking payantes sont disponibles à l'heure, à la journée ou encore à la location à la saison ou à l'année.

Ce nouveau concept entraînera une modification des habitudes puisqu'il a été pensé pour permettre aux commerces et aux piétons d'investir l'espace public tout en réglementant strictement le parcage. Le stationnement dans cette rue commerçante de Pra deviendra ainsi payant, avec des places de courte durée (30 minutes – 21 cases) et de moyenne durée (3 heures – 24 cases).

Bus navette

Afin d'améliorer encore l'offre de mobilité en station, le conseil communal a décidé d'étendre pour la saison touristique à venir son service de navette hivernale aux samedis. Ainsi, le ski bus circulera tous les jours, samedi y compris, durant toute la saison hivernale.

Pour la première fois, le bus navette sera ainsi en service 7 jours sur 7. La gratuité est offerte à tous les usagers, qu'ils soient hôtes de passage ou résidents permanents. Le village sera desservi par 6 courses journalières.

Le « Parking Magrappé P2 » sera desservi très régulièrement dans les deux sens (11 courses journalières depuis la télécabine et 9 courses journalières vers la télécabine). Il permettra ainsi aux usagers d'y parquer à la journée ou à la semaine et de se rendre en toute sécurité et confortablement en station ou vers leur lieu de villégiature.

Notre ligne de bus navette a fait l'objet d'une concession et a ainsi pu être intégrée au réseau de lignes de transports publics régionales. Il s'agit officiellement de la ligne N° 365. Les horaires et les correspondances pour chaque arrêt peuvent être consultés via le site ou l'application officielle www.cff.ch.

Le Président ouvre ensuite la discussion et passe la parole à l'Assemblée.

Une citoyenne questionne sur le prix des titres de transports qui est plus élevé pour

une course vers Sion au départ de Veysonnaz via Beuson par rapport à celle, pourtant plus longue, depuis les Mayens de l'Ours via les Agettes vers Sion.

Le président Lathion l'informe que la ligne 364 reliant les Mayens de l'Ours fait partie du périmètre du réseau des transports des bus sédunois et qu'il est, de ce fait, appliqué le tarif des transports urbains de la ville de Sion, ce qui n'est pas le cas pour la ligne 363 Veysonnaz-Sion via Beuson. Le tarif est meilleur marché depuis les Mayens de l'Ours car la Ville de Sion subventionne la globalité des transports sur son territoire. La commune de Veysonnaz n'a pas les moyens d'octroyer une telle subvention.

Deux commerçants font part de leur agacement sur les nouveaux aménagements de la route centrale de Pra, qui causeraient, selon eux, énormément d'inconvénients au niveau de la fluidité de la circulation et de livraisons aux commerces, notamment en période de forte présence touristique.

Le président Lathion leur répond que tous ces aménagements ont été mis à l'enquête publique, que tout un chacun a pu en prendre connaissance, et que cette route correspond en tous points aux normes usuelles pour une zone rencontre 20 km/h. Actuellement, force est de constater que les espaces sont plus grands qu'auparavant pour les manœuvres des camions de livraison du fait de la suppression d'une partie des places de parc devant les immeubles. Le seul problème relevé pour l'instant consiste à une circulation alternée avec le bus navette lors d'une forte affluence touristique. Le Conseil communal planche sur la mise en vigueur d'une circulation à sens unique pour les week-ends de forte affluence. Une analyse de la situation sera faite en cours de saison hivernale afin de régler les éventuels problèmes soulevés et améliorer tout ce qui pourra l'être.

Une citoyenne transmet son désarroi concernant la mise en application de la nouvelle procédure de parcage payante sur la rue de Pra. Elle est surprise de constater que les places sont payantes, que ce n'est



pas une valorisation pour les commerces locaux et qu'il serait pertinent de laisser les places devant les commerces avec un parking avec un disque de stationnement.

Le président Lathion relève que c'est justement pour favoriser l'activité commerciale qu'il a été prévu du parking payant, sans quoi il n'y aurait pas de tournus et les véhicules seraient parquées pour de plus longues durées, sans possibilité de les faire bouger. Ce concept de stationnement a été réalisé avec l'appui d'un bureau spécialisé en transport et mobilité et ceci sur la base de modèles et d'expériences pris sur d'autres stations touristiques. Un retour d'expérience sera fait après la saison touristique pour voir dans quelle mesure des modifications et améliorations seront utiles.

Un citoyen salue l'idée d'avoir réalisé

cette zone de rencontre mais il ne comprend pas pourquoi des trottoirs ont été réalisés sur une partie de la rue.

Le président Lathion le remercie pour cette remarque positive et l'informe que le premier projet du Conseil communal était bien de réaliser la totalité de la rue de Pra en zone rencontre 20 km/h sans trottoir. Ce projet de zone rencontre sur la totalité de la route de Pra a été transmis au Canton qui l'a préavisé négativement en nous demandant de réaliser une partie du tronçon en zone 30 km/h, depuis le contour de la Fontanetaz jusque vers l'immeuble Mont-Rouge. La raison évoquée par le Canton pour ce changement est l'absence de constructions sur les deux côtés de la chaussée sur ce premier tronçon, conditions sine qua non pour réaliser une zone rencontre. Dans une zone

30 km/h, les piétons n'ont pas la priorité et doivent être protégés de la circulation, d'où la nécessité de réaliser un trottoir d'au minimum 1.5 m de large. Cet état pourrait être modifié dans le futur à la condition que la rue soit construite sur les deux côtés.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie une dernière fois les nombreuses personnes présentes pour l'intérêt manifesté. Il appelle de ses vœux à un retour à plus de sérénité au sein de la population de Veysonnaz après cette période mouvementée en lien avec le projet de fusion.

Il lève officiellement l'assemblée à 20 h 40 en souhaitant à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année et en invitant les citoyennes et citoyens à rester dans la salle pour partager un apéritif.

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE CONCERNANT LE COMPTE 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les comptes de l'exercice 2023 arrêtés en séance du 21 mai 2024.

APERÇU GÉNÉRAL

Avec un total de revenus financiers de Fr. 5'264'625.61 et un total de charges financières de Fr. 4'864'222.72 le compte de résultats

dégage une marge d'autofinancement de Fr. 400'402.89 en légère diminution de 2.07% par rapport au compte 2022. Avec une augmentation de 14.91% des charges financières et de 13.42% des revenus financiers, les résultats ont pu conserver une certaine stabilité ce qui a permis d'assurer une marge d'autofinancement correspondant à une moyenne annuelle des derniers exercices.

Après comptabilisation des amortissements pour Fr. 460'950.68, en augmentation de 21.21%, des attributions pour Fr. 106'629.97 et des prélèvements pour Fr. 544'316.10 sur les différents fonds spéciaux, le compte de résultats présente un excédent de revenus de Fr. 377'138.34.

COMPTES DE RÉSULTATS

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART C2023/C2022	ÉCART EN %
Charges financières	4'232'997.93	4'205'673.00	4'864'222.72	631'224.79	14.91%
Revenus financiers	4'641'864.23	4'600'394.00	5'264'625.61	622'761.38	13.42%
Marge d'autofinancement	408'866.30	394'721.00	400'402.89	-8'463.41	-2.07%
Amortissements planifiés	380'292.72	479'950.00	460'950.68	80'657.96	21.21%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	42'311.59	27'300.00	106'629.97	64'318.38	152.01%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	177'789.67	125'838.00	544'316.10	366'526.43	206.16%
Excédent de charges					
Excédent de revenus	164'051.66	13'309.00	377'138.34	213'086.68	129.89%

Ces augmentations, tant au niveau des charges (+14.91%) que des revenus (+13.42%), proviennent essentiellement de la comptabilisation de la dissolution des fonds de rénovation des réseaux eaux usées et eaux claires (Fr. 544'316.10). Ces fonds, provenant des taxes de raccordement et accumulés ces dernières années, nous ont permis de constituer une réserve afin de financer de nouveaux investissements importants. Ils ont ainsi permis, lors de cet exercice, de financer en partie la mise à neuf des réseaux souterrains en relation avec les travaux de la route de Pra. Selon les recommandations du nouveau plan comptable MCH2 entrées en vigueur en 2022, les fonds au passif du bilan doivent être dissous au profit des actifs immobilisés du patrimoine administratif.

Cette opération comptable spécifique a permis de maintenir une stabilité des charges liées aux amortissements comp-

tables en corrélation avec l'augmentation des actifs immobilisés des réseaux eau potable et eaux usées concernés par les travaux d'aménagement sur la route de Pra.

COMPTES DE RESULTATS

Les charges d'exploitation, amortissements compris, ont augmenté de Fr. 722'419.48 (+17,12%) entre le compte 2022 et le compte 2023. Cette forte variation provient pour Fr. 544'316 (+13%) de l'opération comptable particulière relative au prélèvement sur les fonds, imputée à la rubrique 31 Charges de biens et services. Pour le reste, nous relevons essentiellement une augmentation de Fr. 83'469.- (+2%) pour les amortissements comptables.

Les revenus d'exploitation ont également subi cette même forte variation de Fr. 955'538.- (+22%) en relation avec l'opération relative au prélèvement sur les fonds pour Fr. 544'316 (+13%). Elle est

complétée par une évolution à caractère exceptionnelle des revenus fiscaux pour Fr. 539'000.-.

Ainsi, le résultat provenant de l'activité d'exploitation prévoit un bénéfice de Fr. 350'951.99 en augmentation de Fr. 233'119.07 par rapport au compte 2022.

Le résultat provenant de l'activité de financement (charges et revenus financiers) est en diminution de Fr. 20'032.-. L'augmentation des charges liées aux intérêts hypothécaires (+37'338.10) en est la principale cause. Elle a toutefois pu être atténuée par des recettes complémentaires de placements financiers de liquidités disponibles et de dividende de sociétés (+17'305.-).

Le compte 2023 ne présentant pas de charges et de revenus extraordinaires, le total du compte de résultats affiche un bénéfice singulier de Fr. 377'138.34 en augmentation de Fr. 213'086.68 par rapport au compte 2022.

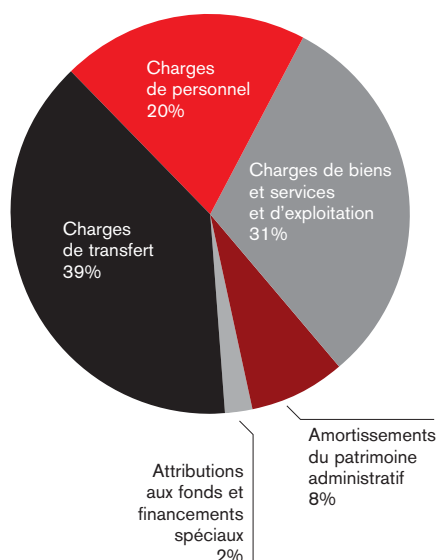


COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART C2023/C2022	ÉCART EN %
30 Charges de personnel	911'967.75	877'510.00	971'970.60	60'002.85	6.58%
31 Charges de biens et services et d'exploitation	1'007'641.66	1'029'530.00	1'552'311.46	544'669.80	54.05%
33 Amortissements du patrimoine administratif	323'021.10	440'750.00	406'457.69	83'436.59	25.83%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	42'311.59	27'300.00	106'629.97	64'318.38	152.01%
36 Charges de transferts	1'933'933.84	1'853'333.00	1'903'925.70	-30'008.14	-1.55%
37 Subventions redistribuées	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total des charges d'exploitation	4'218'875.94	4'228'423.00	4'941'295.42	722'419.48	17.12%
Revenus d'exploitation					
40 Revenus fiscaux	3'062'138.44	2'993'700.00	3'601'164.59	539'026.15	17.60%
41 Patentes et concessions	44'795.56	43'000.00	46'636.10	1'840.54	4.11%
42 Taxes	802'997.11	763'600.00	882'768.05	79'770.94	9.93%
43 Revenus divers	0.00	0.00	0.00	0.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	177'789.67	125'838.00	544'316.10	366'526.43	206.16%
46 Revenus de transferts	248'988.08	240'094.00	217'362.56	-31'625.52	-12.70%
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total des revenus d'exploitation	4'336'708.86	4'166'232.00	5'292'247.41	955'538.55	22.03%
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	117'832.92	-62'191.00	350'951.99	233'119.07	197.84%
34 Charges financières	27'543.80	27'000.00	64'881.90	37'338.10	135.56%
44 Revenus financiers	73'762.54	102'500.00	91'068.25	17'305.71	23.46%
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	46'218.74	75'500.00	26'186.35	-20'032.39	-43.34%
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	55'954.61	33'112.00	164'051.66	108'097.05	193.19%
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	
48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-	
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	-	-	-	-	
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	164'051.66	13'309.00	377'138.34	213'086.68	129.89%

CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION
PAR NATURE 2023



30 - Charges de personnel

Les charges de personnel marquent une augmentation de 6.58 % entre les exercices 2022 et 2023. Cette évolution provient d'une adaptation générale des salaires à l'index du coût de la vie de 2%, d'une augmentation de l'activité des membres du conseil communal de 1.5% et du service des travaux publics de 3% (personnel auxiliaire complémentaire + job d'été pour les jeunes).

31 - Biens et services et autres charges d'exploitation

Pour cette rubrique, aucune variation particulière à relever à l'exception de l'opération comptable spécifique liée au prélèvement sur les fonds spéciaux (+54%).

33 - Amortissements du patrimoine administratif

Les amortissements du patrimoine administratif affichent une forte progression de 25.8%, pour atteindre Fr. 406'598.-

Cette augmentation découle de l'accrois-

sement de la charge des amortissements du patrimoine administratif (réseau routier, réseaux eaux potables, eaux claires et eaux usées et infrastructures touristiques) en relation avec les travaux d'aménagements de la rue centrale de Pra.

Les amortissements des subventions d'investissements figurent dans les charges de transfert (36) pour un total de

Fr. 54'493.-. Le tableau des immobilisations est publié plus loin dans le présent fascicule.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (35)

Le compte 2023 prévoit une attribution de Fr. 106'629.- aux financements spéciaux pour équilibrer les comptes de fonctionnement des rubriques 710, 720 et 730. À relever que le fonds négatif de Fr. -18'567.- du service de l'eau potable au 31.12.2022 a pu être rétabli, ceci par une adaptation à la hausse des taxes communales, pour atteindre un solde positif de Fr. +13'781.19 à la fin du présent exercice.

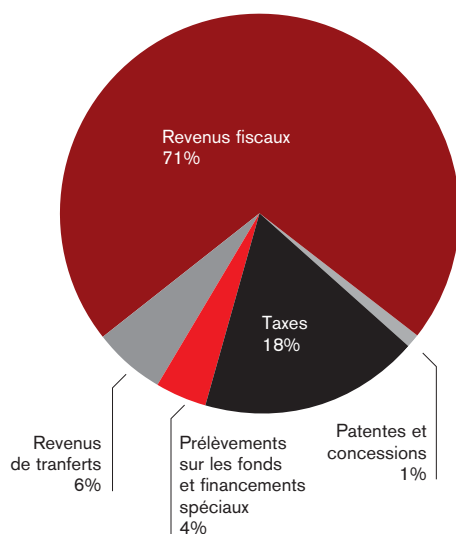
FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	SOLDE AU 01.01.2023	ATTRIBUTION	PRÉLÈVEMENTS	SOLDE AU 31.12.2023
2900.01 Fonds financement spécial eau potable	18'567.04-	32'348.23		13'781.19
2900.02 Fonds financement spécial eaux usées	37'017.62	39'147.84		76'165.46
2900.03 Fonds financement spécial gestion déchets	76'474.05	35'133.90		111'607.95
2900.04 Fonds rénovation eau potable	286'441.95	-	286'441.95	-
2900.04 Fonds rénovation eaux usées	207'874.15	-	207'874.15	-
2910.01 Fonds infrastructures touristiques	78'380.75	-	50'000.00	28'380.75
290 Financements spéciaux	667'621.48	106'629.97	544'316.10	229'935.35

Charges de transferts (36)

Les charges de transferts comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales) à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). Celles-ci sont en légère diminution de Fr. 30'008.-. La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces charges liées en raison de la petite taille de notre commune.

REVENUS D'EXPLOITATION

REVENUS D'EXPLOITATION
PAR NATURE 2023



Revenus fiscaux (40)

Les revenus fiscaux totalisent les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales et représentent l'essentiel des revenus d'exploitation (71 %).

Les impôts à recevoir pour l'année 2023 ont été estimés sur une base prudente en tenant compte des données des trois dernières années fiscales 2020, 2021 et 2022 rapprochés avec les projections établies par le canton selon le contexte économique actuel qui semble en légère croissance.

Lors de cet exercice, nous avons pu bénéficier de recettes fiscales extraordinaires pour un montant de Fr. 400'000.- environ, provenant des évolutions suivantes :

- impôts à la source (+ Fr. 53'000.-) - suite à un rattrapage sur les décomptes annuels depuis 2021 corrigés rétroactivement par le service cantonal des contributions (problème avec leur système informatique) ;
- impôt au forfait (+ Fr. 320'000.-) - taxation exceptionnelle d'un contribuable imposé au forfait (uniquement pour une année) ;
- impôts sur les successions et donations (+ Fr. 23'000.-).

Patentes et concessions (41)

Les patentes et concessions sont principalement constituées par les redevances électriques versées par le prestataire des services électriques OIKEN SA.

Taxes (42)

Les diverses taxes causales et redevances d'utilisation facturées aux bénéficiaires d'une prestation sont en augmentation de Fr. 80'000.- (10%). Pour permettre l'auto-financement du service de l'eau potable, les taxes ont dues être adaptées suite à une forte évolution des charges de fonctionnement.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (45)

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux se chiffrent pour cet exercice à Fr. 544'316.-. Comme mentionné à plusieurs reprises dans les commentaires précédents, ces prélèvements ont été effectués cette année pour financer la rénovation des réseaux en relation avec les travaux sur la route de Pra. Ces prélèvements exceptionnels nous ont permis, lors de cet exercice, d'atténuer la charge des amortissements du patrimoine administratif.

Le fonds de financement spécial touristique est alimenté par les taxes de séjours forfaitaires. Il a permis, pour cet exercice 2023, de verser à Veysonnaz Tourisme un nouvel apport extraordinaire de Fr. 80'000.- par substitution aux versements réalisés jusqu'en 2020 par Nendaz. De plus, un prélèvement de Fr. 50'000.- a pu être effectué afin de couvrir le financement partiel des nouveaux aménagements touristiques. Le solde de ce fonds ne s'élève plus qu'à Fr. 28'380.- au 31.12.2023.

Revenus de transferts (46)

Les revenus de transferts comptabilisent tous les dédommagements et subventions perçus auprès des collectivités publiques (confédération, canton, communes, associations intercommunales). Ceux-ci sont en diminution de Fr 31'625.-. La municipalité n'a que très peu d'emprise sur l'évolution de ces recettes liées.



CHARGES ET REVENUS FINANCIERS

Charges financières (34)

Les charges financières sont en augmentation de Fr. 37'338.- en raison de l'évolution de la charge de l'emprunt hypothécaire liée au financement des travaux de la route de Pra.

Revenus financiers (44)

Les revenus financiers, sont en augmentation de Fr. 17'305.- suite à des placements à court terme des liquidités sur les comptes bancaires du fait que la totalité de l'emprunt hypothécaire à terme fixe n'a pas été utilisé (travaux en cours jusqu'à fin 2024) et suite à un nouveau dividende accordé par la société OIKEN SA dans le cadre de fonds mis à disposition pour le financement de la transition énergétique.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Avec un total de dépenses de Fr. 1'910'864.94 et un total de recettes de Fr. 678'193.35, le compte d'investissements présente un résultat net de Fr. 1'232'671.59.

Les principales dépenses d'investissements prévus sont les suivantes :

Route de Pra	1'567'164.00
• Travaux de génie civil	568'754.94
• Eclairage public	36'591.95
• Infrastructures touristiques	178'343.00
• Réseau eau potable	141'280.45
• Réseau eaux usées	143'971.65
• Réseau eaux claires	498'222.00
Autres investissements	343'700.00
• Aménagement des places de stationnements en station	103'161.55
• Amélioration des chemins communaux	19'574.95

• Réseau eau potable	25'854.95
• Réseau eaux claires	13'819.00
• Centre scolaire	17'909.90
• Révision du plan de zones + carte des dangers	97'959.35
• Subventions aux constructions des routes cantonales	17'886.10
• Subventions investissements STEP de Bieudron	11'385.80

Les recettes s'élevant à Fr. 678'193.35 proviennent des taxes de raccordement pour un montant de Fr. 44'016.-, des contributions de propriétaires d'immeubles pour la mise à niveau et la séparations des réseaux d'eaux usées et eaux claires sur la route de Pra pour un montant de Fr. 56'681.-, mais surtout du prélèvement sur les fonds de rénovation pour un montant de Fr. 544'316.-.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART B2023/C2023	ÉCART EN %
Dépenses	1'480'322.82	2'070'000.00	1'910'864.94	159'135.06-	-7.69%
Recettes	108'278.20	120'000.00	678'193.35	558'193.35	465.16%
Investissements nets	1'372'044.62	1'950'000.00	1'232'671.59	717'328.41-	-36.79%

COMPTES DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

Le volume des investissements bruts atteint Fr. 1'480'322.82. Les recettes d'investissement sont en augmentation de Fr. 28'278.20. Vous trouverez le détail des investissements prévus par classification fonctionnelle dans le fascicule complet.

	COMPTES 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART B2023/C2023
50 Immobilisations corporelles	1'365'037.45	1'950'000.00	1'788'633.89	-166'366.31
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	55'958.75	40'000.00	97'959.35	+57'959.35
54 Prêts	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	59'326.62	80'000.00	29'271.90	-50'728.10
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-
	1'480'322.82			-159'135.06
Report au bilan		2'070'000.00	1'910'864.94	
60 Transferts au patrimoine financier	-104'200.00	-	-33'179.35	+33'179.35
61 Remboursements	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	4'078.20	-120'000.00	-645'014.00	+525'014.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-
Report au bilan	-108'278.00	-120'000.00	-678'193.35	+558'193.35
Excédent de dépenses	1'372'044.62	1'950'000.00	1'232'671.59	-717'328.41

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte de financement présente une insuffisance de Fr. 832'268.70, financé par un emprunt hypothécaire.

FINANCEMENT

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART C2022/C2023	ÉCART EN %
Marge d'autofinancement	408'866.30	394'721.00	400'402.89	-8'463.41	-2.07%
Investissements nets	1'372'044.62	1'950'000.00	1'232'671.59	-139'373.03	-10.16%
Insuffisance de financement	963'178.32	1'555'279.00	832'268.70	-130'909.62	-13.59%

La fortune de la municipalité qui se montait à Fr. 3'423'639.21 au 31.12.2022 passe à Fr. 3'800'777.25 au 31.12.2023 après report de l'excédent de revenus de Fr. 377'138.04.

MODIFICATION DE LA FORTUNE

	COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART C2022/C2023	ÉCART EN %
Excédent revenus (+) charges (-)	164'051.96	13'309.00	377'138.34	+213'086.38	+129%
Excédent du bilan	3'423'639.21	3'436'948.21	3'800'777.25	+377'138.04	+11%

INDICATEURS FINANCIERS COMMUNAUX

Huit indicateurs liés à l'évaluation de la situation financière de la commune sont retenus par le canton et portent principalement sur la problématique de l'endettement. Ils servent à analyser l'équilibre budgétaire

de la collectivité, la qualité de la gestion financière et l'importance de l'endettement. Les résultats obtenus s'expriment en % ou en francs et sont notés sur la base des moyennes actualisées retenues par le canton de Valais.

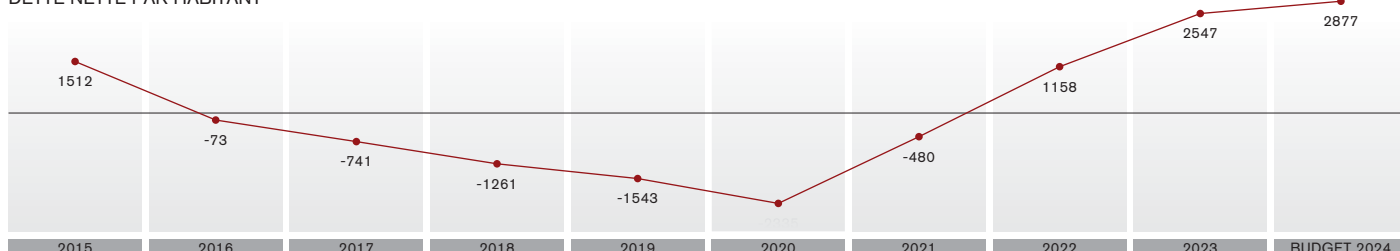
Grâce aux indicateurs financiers, le conseil municipal peut élaborer sa planification financière en tenant compte des risques encourus en matière de gestion financière.

ÉVOLUTION INDICATEURS

	COMPTES 2022		COMPTES 2023	
1. Taux d'endettement net (I1)	22.24%	bon	42.02%	bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	29.80%	récession	32.48%	récession
3. Part des charges d'intérêts (I3)	-0.78%	bon	0.13%	bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	39.31%	très bon	80.43%	bon
5. Proportion des investissements (I5)	27.91%	eff. d'inv. élevé	30.09%	eff. d'inv. très élevé
6. Part du service de la dette (I6)	7.84%	charge acceptable	8.69%	charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	1158	endettement moyen	2547	endettement important
8. Taux d'autofinancement (I8)	9.27%	mauvais	7.44%	mauvais

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET PAR HABITANT

DETTE NETTE PAR HABITANT





CONCLUSION

Dans un contexte relativement compliqué, le compte 2023 enregistre malgré tout une stabilité par rapport à l'exercice 2022 avec une très légère diminution de la marge d'autofinancement de 2%. Malgré la hausse des coûts liés au renchérissement et à l'augmentation des prix, la majorité des investissements prévus au budget a pu être réalisée.

Des recettes fiscales exceptionnelles ont permis de maintenir une marge d'autofinancement à hauteur de Fr. 400'000.- environ. Cette marge d'autofinancement n'aura permis de financer que le 20 % des investissements réalisés, le solde de 80 % a été financé par un emprunt hypothécaire.

Durant l'exercice écoulé, la Municipalité a réussi à faire face à l'ensemble de ses engagements planifiés malgré des investissements importants pour rénover les infrastructures au niveau de la station. La part du service de la dette a été maintenue à 8.69%, ce qui représente une charge acceptable selon les indicateurs financiers cantonaux. Avec une fortune à hauteur de Fr. 3'800'000.- au 31.12.2023, la situation financière permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité.

La recherche constante de l'équilibre entre réalisation d'infrastructures et maintien d'un endettement supportable à moyen terme représente un enjeu central pour les années à venir. Les nombreux défis à rele-

ver, dans un climat d'incertitude économique, demanderont au Conseil municipal de définir la politique budgétaire avec vigilance et en priorisant les dépenses.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous prie donc d'approuver le compte 2023.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous présentons nos plus respectueuses salutations.

Votre Conseil communal

**APERÇU DU COMPTE
DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS**

		COMPTE 2022	BUDGET 2023	COMPTE 2023
COMPTE DE RÉSULTATS				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	4'232'997.93	4'205'673.00	4'864'222.72
Revenus financiers	+ CHF	4'641'864.23	4'600'394.00	5'264'625.61
Marge d'autofinancement	= CHF	408'866.30	394'721.00	400'402.89
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ CHF	408'866.30	394'721.00	400'402.89
Amortissements planifiés	- CHF	380'292.72	479'950.00	460'950.68
Attrib. aux fonds et financements spéciaux	- CHF	42'311.59	27'300.00	106'629.97
Prélèv. sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	177'789.67	125'838.00	544'316.10
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	164'051.66	13'309.00	377'138.34
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ CHF	1'480'322.82	2'070'000.00	1'910'864.94
Recettes	- CHF	108'278.20	120'000.00	678'193.35
Investissements nets	= CHF	1'372'044.62	1'950'000.00	1'232'671.59
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ CHF	408'866.30	394'721.00	400'402.89
Investissements nets	- CHF	1'372'044.62	1'950'000.00	1'232'671.59
Insuffisance de financement	= CHF	963'178.32	1'555'279.00	832'268.70

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	419'121.48	89'185.05	415'740.00	86'500.00	415'042.45	94'208.61
1 Ordre et sécurité publics, défense	230'253.45	70'546.90	206'150.00	47'900.00	214'812.00	71'525.65
2 Formation	634'656.15	71'253.75	626'470.00	63'900.00	648'902.74	48'710.70
3 Culture, sports et loisirs, église	211'232.33	26'259.00	205'850.00	15'500.00	153'969.90	15'708.00
4 Santé	145'552.00	-	146'100.00	-	158'144.45	-
5 Prévoyance sociale	545'510.06	232'000.22	513'670.00	235'200.00	561'026.22	236'854.20
6 Trafic et télécommunications	1'029'907.96	343'210.00	1'180'180.00	389'500.00	1'201'502.93	349'990.00
7 Prot. de l'environnement et amén. du territoire	706'934.61	655'080.11	688'138.00	620'438.00	1'240'142.35	1'109'050.45
8 Economie publique	661'234.65	615'949.95	630'100.00	576'200.00	689'393.75	632'553.94
9 Finances et impôts	71'199.55	2'716'168.92	100'525.00	2'691'094.00	148'866.58	3'250'340.16
Total des charges et des revenus	4'655'602.24	4'819'653.90	4'712'923.00	4'726'232.00	5'431'803.37	5'808'941.71
Excédent de revenus	164'051.66		13'309.00		377'138.34	

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	911'967.75		877'510.00		971'970.60	
31 Charges de biens et services et autres charges expl.	1'007'641.66		1'029'530.00		1'552'311.46	
33 Amortissements du patrimoine administratif	323'021.10		440'750.00		406'457.69	
34 Charges financières	27'543.80		27'000.00		64'881.90	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	42'311.59		27'300.00		106'629.97	
36 Charges de transferts	1'933'933.84		1'853'333.00		1'903'925.70	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	409'182.50		457'500.00		425'626.05	
40 Revenus fiscaux		3'062'138.44		2'993'700.00		3'601'164.59
41 Patentes et concessions		44'795.56		43'000.00		46'636.10
42 Taxes		802'997.11		763'600.00		882'768.06
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		73'762.54		102'500.00		91'068.25
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéc.		177'789.67		125'838.00		544'316.10
46 Revenus de transferts		248'988.08		240'094.00		217'362.56
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		409'182.50		457'500.00		425'626.05
Total des charges et des revenus	4'655'602.24	4'819'653.90	4'712'923.00	4'726'232.00	5'431'803.37	5'808'941.71
Excédent de revenus	164'051.66		13'309.00		377'138.34	



COMPTES DÉTAILLÉS
DES RÉSULTATS PAR TÂCHES

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	419'121.48	89'185.05	415'740.00	86'500.00	415'042.45	94'208.61
011 Législatif	2'043.70	-	5'340.00	-	5'902.05	-
012 Exécutif	100'665.15	-	92'600.00	-	107'280.35	-
022 Services généraux	301'606.58	83'109.50	299'600.00	82'000.00	286'483.20	90'208.61
029 Immeubles administratifs	14'806.05	6'075.55	-	1'900.00	15'376.85	4'000.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	230'253.45	70'546.90	-	4'500.00	214'812.00	71'525.65
111 Police	52'857.30	11'649.00	48'100.00	2'000.00	59'747.95	19'586.00
120 Justice commune	3'895.90	-	-	1'000.00	5'070.90	-
122 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	10'831.85	-	1'000.00	-	4'695.80	-
151 Service du feu, organis. intercommunale	79'270.75	22'581.45	-	5'000.00	73'101.65	19'387.25
162 Dépense civile	8'279.40	-	6'000.00	-	9'653.00	-
163 EMCR	5'339.40	-	-	-	4'449.90	-
2 FORMATION	634'656.15	71'253.75	1'500.00	-	648'902.74	48'710.70
212 Degré primaire	255'927.40	33'555.00	5'600.00	-	249'839.55	28'770.00
213 Degré secondaire	193'843.91	21'582.95	213'440.00	-	219'673.70	14'322.00
217 Bâtiments scolaires	164'973.50	9'748.90	58'880.00	-	161'846.43	-
220 Ecoles spécialisées	4'721.64	-	4'000.00	-	3'569.16	-
230 Formation professionnelle initiale	6'071.30	2'998.65	1'000.00	-	4'986.90	2'493.45
251 Ecole de maturité gymnasiale	6'250.50	3'368.25	4'800.00	-	6'081.75	3'125.25
299 Formation non-mentionnée ailleurs	2'867.90	-	-	1'500.00	2'905.25	-
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	211'232.33	26'259.00	-	2'500.00	153'969.90	15'708.00
329 Culture, autres	32'504.98	-	2'800.00	-	23'966.95	-
341 Sports	56'134.50	26'259.00	-	-	26'679.50	15'708.00
342 Loisirs	32'251.95	-	3'500.00	-	15'231.15	-
350 Eglise catholique romaine	89'340.90	-	-	7'500.00	87'292.30	-
351 Eglise réformée évangélique	1'000.00	-	1'000.00	-	800.00	-
4 SANTE	145'552.00	-	84'300.00	-	158'144.45	-
412 Homes médicalisés et maison pour pers. âgées	49'427.85	-	10'000.00	-	50'343.90	-
421 Soins ambulatoires	69'171.60	-	1'300.00	-	77'090.00	-
431 Prévention de l'abus d'alcool et drogues	-	-	40'000.00	-	-	-
433 Service médical scolaire	11'289.75	-	40'000.00	-	14'577.10	-
490 Santé publique	15'662.80	-	18'600.00	-	16'133.45	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	545'510.06	232'000.22	17'000.00	-	561'026.22	236'854.20
512 Réductions de primes	52'241.65	-	16'000.00	-	51'074.55	-
523 Foyers pour invalides	55'574.10	-	500.00	-	59'807.85	-
531 Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-	87.40	60'000.00	-	-	563.45
535 Prestations de vieillesse	32'730.60	19'162.00	60'000.00	-	27'679.15	17'028.00
543 Avance et recouvrement des pensions alimentaires	1'353.60	-	36'200.00	-	1'135.17	-
544 Protection de la jeunesse	20'900.00	-	2'200.00	-	20'757.55	-
545 Prestations aux familles	312'558.41	200'374.92	25'100.00	-	313'732.62	203'602.60
572 Aide sociale (économique)	43'292.40	12'375.90	18'000.00	-	50'861.42	15'660.15
579 Assistance non mentionné ailleurs	-	-	56'000.00	13'500.00	-	-
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1'029'907.96	343'210.00	3'500.00	-	1'201'502.93	349'990.00
613 Routes cantonales	187'432.90	7'279.55	35'000.00	-	211'753.20	8'490.95
615 Routes communales	716'829.71	249'380.45	1'000.00	-	859'150.03	248'066.95
622 Trafic régional	125'645.35	86'550.00	-	130'599.70	93'432.10	-
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	706'934.61	655'080.11	-	-	1'240'142.35	1'109'050.45
710 Approvisionnement en eau	145'233.39	145'233.39	116'000.00	80'500.00	430'651.70	430'651.70
720 Traitement des eaux usées	157'179.83	157'179.83	12'500.00	-	342'369.75	342'369.75
730 Gestion des déchets	334'634.89	334'634.89	71'438.00	-	318'203.10	318'203.10
741 Corrections de cours d'eau	4'132.50	-	45'000.00	-	37'977.45	-
771 Cimetières, crématoires	7'027.20	-	-	100'000.00	24'232.45	5'401.20
790 Aménagement du territoire	58'726.80	18'032.00	4'500.00	-	86'707.90	12'424.70
8 ECONOMIE PUBLIQUE	661'234.65	615'949.95	52'500.00	6'000.00	689'393.75	632'553.94
811 Administration, exécution et contrôle	12'440.95	-	4'500.00	-	8'946.55	-
819 Irrigation	15'717.60	-	39'000.00	-	19'527.20	-
820 Sylviculture	-	-	47'100.00	-	-	-
840 Tourisme	633'076.10	615'949.95	7'000.00	-	660'920.00	616'443.94
871 Electricité	-	-	59'250.00	-	-	16'110.00
9 FINANCES ET IMPOTS	71'199.55	2'716'168.92	21'250.00	-	148'866.58	3'250'340.16
910 Impôts personnes physiques	40'493.50	2'412'923.54	-	24'000.00	59'971.58	2'873'555.80
911 Impôts personnes morales	3'060.25	146'014.65	-	100'000.00	785.10	177'898.75
930 Péréqu. financière et compensation des charges	102.00	31'329.00	-	100'000.00	23'228.00	37'403.00
950 Quotes-parts, autres	-	46'306.44	-	18'000.00	-	47'500.26
961 Intérêts	27'543.80	51'862.96	-	45'000.00	64'881.90	85'047.70
971 Redistributions liées à la taxe sur CO2	-	575.80	27'000.00	112'000.00	-	498.05
TOTAL DES CHARGES ET DES REVENUS	4'665'602.24	4'819'653.90	4'712'923.00	4'726'232.00	5'431'803.37	5'808'941.71
EXCEDENTS DE REVENUS	164'051.56	13'309.00	377'138.34	-	-	-

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	104'200.00	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	67'037.40	-	40'000.00	-	17'909.90	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	55'000.00	-	33'179.35	33'179.35
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	1'053'277.23	4'078.20	1'625'000.00	100'000.00	748'939.49	595'014.00
7 Protection de l'environnement et amén. du territoire	360'008.19	-	350'000.00	20'000.00	932'493.20	-
8 Economie publique	-	-	-	-	178'343.00	50'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'480'322.82	108'278.20	2'070'000.00	120'000.00	1'910'864.94	678'193.35
Excédent de dépenses		1'372'044.62		1'950'000.00	1'232'671.59	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2023	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Immobilisations corporelles	1'365'037.45	-	1'950'000.00	-	1'783'633.69	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52 Immobilisations incorporelles	55'958.75	-	40'000.00	-	97'959.35	-
54 Prêts	-	-	-	-	-	-
55 Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	59'326.62	-	80'000.00	-	29'271.90	-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	104'200.00	-	-	-	33'179.35
61 Remboursements	-	-	-	-	-	-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63 Subventions d'investissement acquises	-	4'078.20	-	120'000.00	-	645'014.00
64 Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65 Transferts de participations	-	-	-	-	-	-
66 Remboursement de subv. d'investissement propres	-	-	-	-	-	-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'480'322.82	108'278.20	2'070'000.00	120'000.00	1'910'864.94	678'193.35
Excédent de dépenses		1'372'044.62		1'950'000.00	1'232'671.59	

**COMPTE DÉTAILLÉS
DES INVESTISSEMENTS PAR TÂCHES**

	COMPTE 2022		BUDGET 2023		COMPTE 2022	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	-	104'200.00	-	-	-	-
029 Immeubles administratifs	-	104'200.00	-	-	-	-
2 FORMATION	67'037.40	-	40'000.00	-	17'909.90	-
217 Bâtiments scolaires	67'037.40	-	40'000.00	-	17'909.90	-
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	-	-	55'000.00	-	33'179.35	33'179.35
329 Culture, autres	-	-	20'000.00	-	33'179.35	33'179.35
341 Sports	-	-	35'000.00	-	-	-
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1'053'277.23	4'078.20	1'325'000.00	-	748'939.49	-
613 Routes cantonales	35'676.40	-	25'000.00	-	17'886.10	-
615 Routes communales	1'017'600.83	4'078.20	1'300'000.00	-	731'053.39	-
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	360'008.19	-	-	-	932'493.20	595'014.00
710 Approvisionnement en eau	163'364.09	-	95'000.00	10'000.00	167'135.40	316'828.75
720 Traitement des eaux usées	140'685.35	-	215'000.00	10'000.00	155'357.45	252'952.70
741 Corrections de cours d'eau	-	-	-	-	512'041.00	25'232.55
790 Aménagement du territoire	55'958.75	-	40'000.00	-	97'959.35	-
8 ECONOMIE PUBLIQUE	-	-	-	-	178'343.00	50'000.00
840 Tourisme	-	-	300'000.00	100'000.00	178'343.00	50'000.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	1'480'322.82	108'278.20	2'070'000.00	120'000.00	1'910'864.94	678'193.35
Excédent de dépenses		1'372'044.62		1'950'000.00	1'232'671.59	



APERÇU DU BILAN

	ÉTAT AU 31.12.2022	ÉTAT AU 31.12.2023
1 Actif	7'103'260.19	9'528'924.45
Patrimoine financier	2'331'107.19	3'985'050.54
100 Disponibilités et placements à court terme	1'223'384.48	1'698'727.60
101 Créances	1'001'898.02	1'160'185.30
102 Placements financiers à court terme	-	1'000'000.00
104 Actifs de régularisation	80'824.69	100'137.64
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	25'000.00	26'000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	4'772'153.00	5'543'873.91
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'594'704.00	4'365'506.00
142 Immobilisations incorporelles	45'679.00	71'819.00
144 Prêts	-	-
145 Participation capital social	616'425.00	616'425.00
146 Subventions d'investissement	515'345.00	490'123.91
2 Passif	7'103'260.19	9'528'924.45
Capitaux de tiers	3'011'999.80	5'498'211.85
200 Engagements courants	758'217.45	733'402.48
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	730'112.35	620'139.37
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	975'565.00	3'596'565.00
208 Provisions à long terme	67'000.00	67'000.00
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	481'105.00	481'105.00
Capital propre	4'091'260.39	4'030'712.60
29 Capital propre	4'091'260.39	4'030'712.60

CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

L'Assemblée primaire de la **Bourgeoisie** de Veysonnaz est convoquée le

LUNDI 17 JUIN 2024 À 19H À LA SALLE COMMUNALE

L'ordre du jour est le suivant :

8. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
9. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2023 ;
10. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2023 ;
11. Rapport de l'organe de contrôle ;
12. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2023 ;
13. Divers.

Le compte 2023 de la Bourgeoisie est soumis à la consultation publique dès ce jour jusqu'à celui de l'assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le compte 2023 de la Bourgeoisie est publié, dans son intégralité, sur le site internet de la commune www.veysonnaz.org ou peut être obtenu gratuitement sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel à info@veysonnaz.org.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 12 DECEMBRE 2023

1. PROTOCOLE - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONTRÔLE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DES SCRUTEURSS

Il est 19h00 précise lorsque le président Patrick Lathion ouvre la séance et salue cordialement les bourgeoisies et bourgeois qui ont pris part à cette assemblée primaire.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune dès le 23 novembre 2023, transmis ensuite par distribution postale à tous les ménages le 6 décembre 2023 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 28.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Protocole - ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 20 juin 2023 - Approbation
3. Budget 2024 - Lecture et approbation
4. Divers

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté, à l'unanimité, sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les communes).

Le Président désigne M^{me} Manu Venez Ferchaud et M. Christophe Friggieri en qualité de scrutateurs.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2023

- APPROBATION

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 20 juin 2023 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos N° 28 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, sauf si la majorité de l'Assemblée le demande expressément.

Soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents.

3. BUDGET 2024 - LECTURE ET APPROBATION

Le président donne lecture du budget du compte de résultats 2024 qui présente les principaux résultats suivants :

• Charges financières	CHF 60.00
• Revenus financiers	CHF 3'000.00
• Excédent de revenus du compte de résultats	CHF 2'940.00

Le budget 2024 de la Bourgeoisie ne prévoit aucun poste d'investissements.

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget bourgeoisial.

Soumis au vote, l'assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents, le budget 2024 de la Bourgeoisie de Veysonnaz, tel que présenté.

4. DIVERS

Le président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée primaire.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois les personnes présentes pour l'intérêt manifesté et clôt officiellement l'assemblée bourgeoisiale à 19 h 10.



MESSAGE DU CONSEIL BOURGEOISIAL CONCERNANT LE COMPTE 2023 DE LA BOURGEOISIE

GÉNÉRALITÉS

L'élaboration du compte 2023 ne comporte aucune particularité par rapport aux exercices précédents.

La Bourgeoisie n'exerce et ne finance aucune activité. Elle n'est propriétaire que

de terrains et de forêts qui sont entretenus et financés entièrement par la Municipalité.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les seuls frais de fonctionnement ne concernent que les frais de gestion du

compte postal se chiffrant à Fr. 60.-. Au niveau des recettes, la Municipalité de Veysonnaz verse une contribution annuelle de Fr. 3'000.- à la Bourgeoisie de Veysonnaz pour l'utilisation des biens bourgeoisiaux.

	COMPTES 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART B2023/C2023
Compte de résultats				
Charges financières	60.00	60.00	60.00	0.00
Revenus financier	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Amortissements planifiés				
Attributions aux fonds et financements spéciaux				
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				
Excédent de charges				
Excédent de revenus	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

COMPTES DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉS

	COMPTES 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART B2023/C2023
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	0.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	0.00	0.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
36 Charges de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
37 Subventions redistribuées	0.0	0.00	0.00	0.00
Total des charges d'exploitation	60.00	60.00	60.00	0.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	0.00	0.00	0.00	0.00
41 Patentes et concessions	0.00	0.00	0.00	0.00
42 Taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
43 Revenus divers	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	0.00
46 Revenus de transferts	0.00	0.00	0.00	0.00
47 Subventions à redistribuer	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des revenus d'exploitation	3'000.00	3'000.00	3'000.00	0.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
34 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
44 Revenus financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	0.00	0.00	0.00	0.00
O1 Résultat de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'est réalisé par la Bourgeoisie.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

	COMPTES 2022	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ÉCART B/2023/C/2023
Financement				
Marge d'autofinancement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Investissements nets				
Insuffisance de financement				
Excédent de financement	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Modification de la fortune				
Excédent revenus (+) charges (-)	2'940.00	2'940.00	2'940.00	0.00
Excédent / Découvert du bilan	184'211.15	187'151.15	187'151'15	0.00

CONCLUSION

Au vu de ces éléments, le Conseil bourgeoisial vous invite à approuver le compte 2023 de la Bourgeoisie tel que présenté.



DOSSIER « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »

SECRÉTARIAT COMMUNAL

MOT DE MICHEL FRAGNIÈRE POUR SON DÉPART À LA RETRAITE

C'est rempli d'émotions diverses que je vous adresse ce message pour vous informer de ma décision de prendre ma retraite anticipée en tant que secrétaire communal à la fin de la présente législature, soit au 31 décembre de cette année.

Après deux périodes d'engagement au sein du conseil communal en qualité de conseiller (1988-1991) et de vice-président (1992-1995), je suis entré au service de la commune en qualité de secrétaire-caissier le 1^{er} janvier 2002. Globalement mon parcours à la commune aura donc duré plus de 30 ans, soit la plus grande majorité de mon parcours professionnel. Je sens qu'il est maintenant temps, pour moi, de tourner la page et de passer à une nouvelle étape de ma vie.



Je ne vais pas vous ennuyer avec des statistiques sur le nombre de séances ou de procès-verbaux rédigés tant au niveau du conseil communal, des assemblées primaires, des séances d'administration, de commissions, de délégations... ainsi que sur le nombre de budgets ou de bouclements de comptes réalisés pendant cette période.

Tout au long de ces nombreuses années, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir côtoyer chaque citoyenne et citoyen de Veysonnaz au moins une fois. J'ai également eu l'opportunité de rencontrer une grande diversité de personnes, chacun avec ses questions spécifiques: un touriste au sujet des activités offertes, un propriétaire sur ses biens ou sur l'aménagement du territoire, une personne en difficulté sur ses droits sociaux, un commerçant en lien avec sa patente, un citoyen au sujet de sa fiscalité, un fonctionnaire en quête de renseignements, un saisonnier sur son permis de travail, mais aussi un élu fédéral, cantonal ou communal en visite sur nos terres et j'en passe, tant les contacts humains furent variés, riches et nombreux.

Selon le cahier des charges, les activités d'un secrétaire communal d'une petite commune comme la nôtre sont incomparables à toute autre de moyenne ou de grande importance tant elles sont multiples et variées. Nous devons être à la fois chef d'état-major, interlocuteur de référence, communicateur, coordinateur, conseiller, financier, fiscaliste, assistant-social, archiviste, bref être « spécialiste en généralités ».

Cette fonction au service de la collectivité m'a apporté d'énormes satisfactions, toujours passionnante et valorisante, quelques fois difficile et parfois périlleuse. Oui, j'ai pu exercer un métier exigeant qui m'a offert chaque jour son lot d'imprévus, de découvertes et de connaissances. J'ai tenté de servir au mieux Veysonnaz, avec le souci permanent de fournir un service de qualité et de ne jamais faillir au principe d'équité.

Je peux également vous affirmer avoir toujours exécuté mon travail avec loyauté, au plus près de ma conscience pour le bien de tous, en dépit de ce que certaines personnes, sous couvert d'un collectif, ont tenté de remettre en cause à la suite de mon acte impulsif et regrettable lors de la stressante et épuisante campagne de vote sur la fusion. Nous sommes tous des êtres humains avec nos forces et nos faiblesses.

À vous, anciennes et actuelles autorités communales, merci pour votre engagement en faveur de notre communauté. Je vous remercie également de m'avoir donné l'opportunité d'exercer ce beau métier. Je suis fier du travail que nous avons pu accomplir ensemble et entièrement confiant sur le fait que notre commune continuera à se développer et à prospérer à l'avenir.

À vous, tous les collègues et toutes les personnes avec qui j'ai eu un immense plaisir à collaborer, à vous tous les citoyennes et citoyens de Veysonnaz, vont ma reconnaissance et mes remerciements pour la confiance accordée et, parfois, l'indulgence dont vous m'avez gratifiée.

Maintenant, je me réjouis de laisser ma place et d'aspirer à plus de tranquillité et de sérénité à disposition de mes petits-enfants et de ma famille.

Bel été à vous tous et portez-vous bien !

Fragnière Michel

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

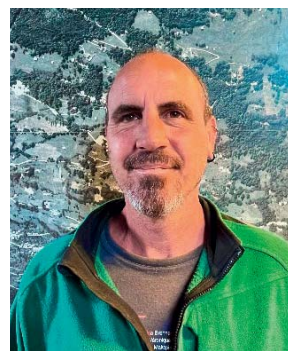
ENGAGEMENT DE M. TAL FILLIEZ

À la suite du décès de notre regretté Blaise Glassey et à la mise en postulation en janvier 2024 de son remplacement, le Conseil communal a procédé à l'engagement de M. Tal Filliez comme nouvel employé au service des travaux publics dès le 01.04.2024.

M. Filliez est au bénéfice d'une large expérience dans le domaine technique, avec des emplois au sein de la Bourgeoisie de Sion durant une dizaine d'année, mais aussi dans des entreprises privées actives dans la construction et l'ingénierie.

Son intégration au service des travaux publics s'est réalisée rapidement et efficacement, et vous l'aurez sans doute déjà vu à l'œuvre sur nos routes ou à l'écopoint dont il assume la responsabilité opérationnelle.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre administration et nous réjouissons de pouvoir compter sur ses compétences et son enthousiasme au service de notre commune.



DOSSIER « CRÈCHE / UAPE »

INTÉGRATION DE LA BRICOLINE À L'ASLAE

CHEMIN DES JARDINS 9 - 1993 VEYSONNAZ

027 565 94 64

BRICOLINE@ASLAE.CH - WWW.ASLAE.CH



Conformément à la décision prise lors de la dernière Assemblée primaire du 12 décembre 2023, notre commune a confié la gestion de nos structures d'accueil de la Bricoline à l'ASLAE (Association Sédunoise des Lieux d'Accueil de l'Enfance).

Ainsi dès le 01.08.2024, au travers d'une convention, l'ASLAE s'est engagée, pour le compte de la Commune de Veysonnaz, à offrir toutes les prestations concernant la prise en charge de la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité primaire dans le respect des bases légales fédérales, cantonales et communales.

Des séances d'informations et d'organisation ont été réalisées durant les dernières semaines avec le personnel et les parents pour que ce transfert soit réalisé de la meilleure des manières et pour informer au mieux les parents sur les modalités réglementaires appliquées par l'ASLAE.

Le personnel communal sera repris par cette association, qui deviendra leur nouvel employeur. Ils pourront bénéficier d'excellentes conditions de travail et resteront actifs dans la structure de la Bricoline sur le site de Veysonnaz.

Vous trouverez aussi de plus amples informations sur le site www.aslae.ch et auprès de la responsable de La Bricoline, madame Karen Héritier.

DOSSIER « MOBILITÉ ET TRAFIC »

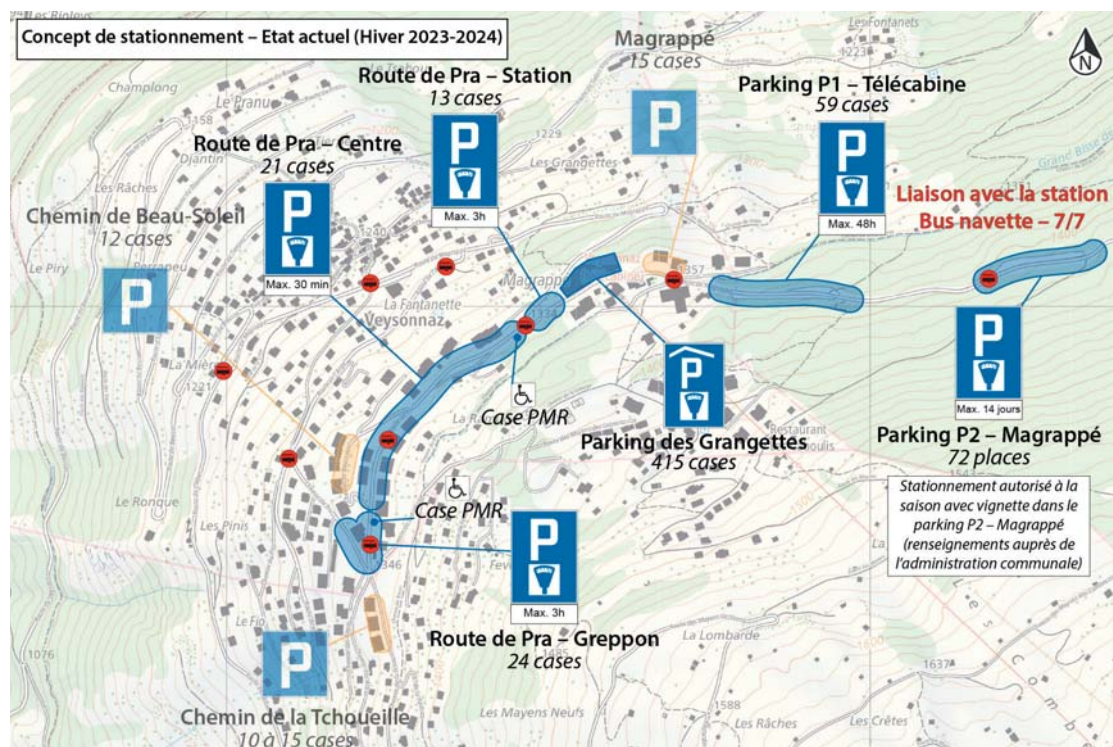
CONCEPT DE STATIONNEMENT EN STATION

1. SITUATION ACTUELLE

L'utilisation de l'espace public au centre de la station doit favoriser un équilibre entre les besoins et attentes de toutes les parties prenantes. Ainsi, le bien-être et la sécurité des piétons prioritaires, la circulation limitée et les cases de stationnement aménagées, l'attractivité commerciale des différents espaces et la pleine jouissance du mobilier urbain doivent se marier avec la meilleure fluidité possible.

La station doit donc offrir des parkings publics afin d'assurer un accès aux personnes venant de l'extérieur pour profiter des services offerts et des remontées mécaniques, pour visiter un proche ou pour fréquenter les commerces/restaurants/café. Elle doit également permettre l'utilisation prolongée de certains parkings par les riverains (locaux ou touristes) qui ne peuvent pas garer leur véhicule sur leur parcelle privée en raison des conditions locales.

Actuellement, le stationnement est payant avec des durées variables (30 minutes à 3 heures au centre et 48 heures à 14 jours en périphérie). Les régimes de stationnement proposés devaient permettre d'assurer le fonctionnement des parkings et de maîtriser l'accessibilité à la station durant la saison d'hiver 2023-2024 (en attendant la finalisation des travaux d'aménagement de la route de Pra).



Station – Régimes de stationnement – Etat hiver 2023 - 2024

2. OBJECTIFS

Les principaux objectifs du concept de stationnement sont les suivants :

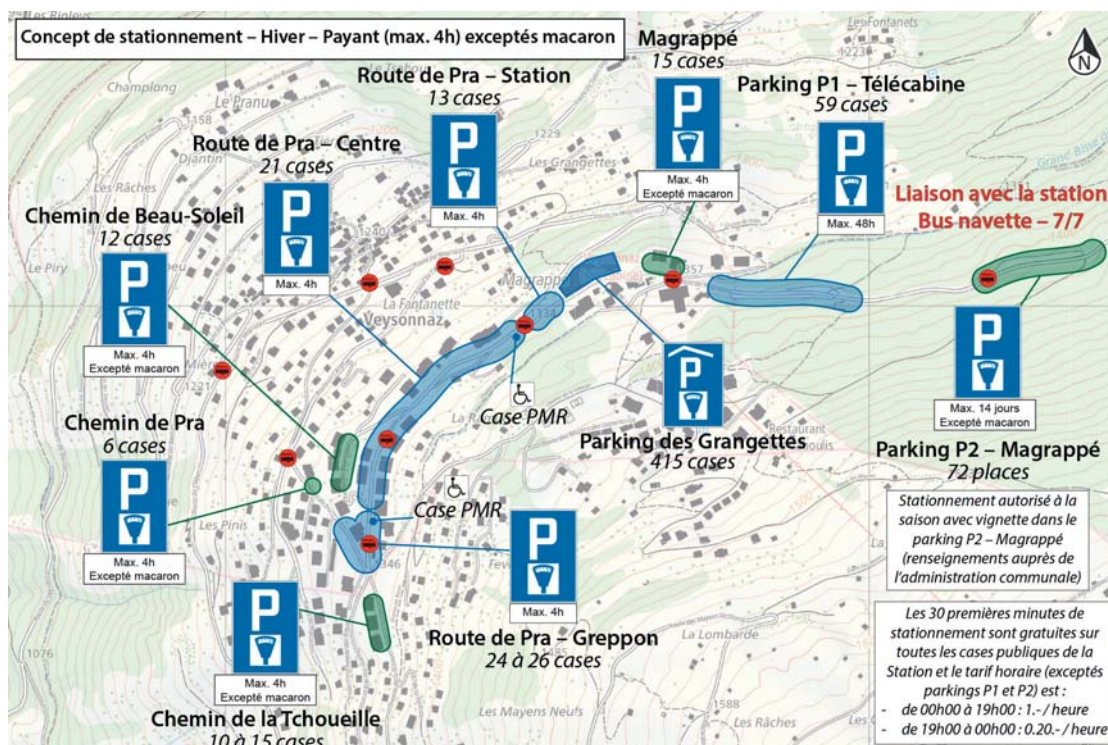
- Assurer du stationnement sur fonds public pour les usagers ponctuels des activités, remontées mécaniques, commerces et restaurants ;
- Maîtriser la durée de stationnement afin d'optimiser le nombre d'usagers d'une même case de stationnement durant la journée ;
- Supprimer le stationnement sauvage hors des cases marquées ;
- Garantir la sécurité et le confort des cases de stationnement marquées ;
- Permettre le stationnement prolongé sur certaines cases sur fonds public pour les riverains qui peuvent justifier un besoin ;
- Intégrer les variations des besoins en fonction de la période et de l'affluence dans la station.

3. CONCEPT DE STATIONNEMENT

À la suite du fonctionnement observé et des retours d'expériences des usagers durant l'hiver 2023-2024, le concept de stationnement a été adapté afin d'intégrer au mieux les besoins des usagers et de permettre une flexibilité d'usage en fonction de la période de l'année.

Pour la période hivernale, le stationnement payant (1.-/heure) est maintenu, mais la durée autorisée au centre de la station est étendue à 4 heures et les 30 premières minutes sont désormais gratuites. En soirée, entre 19 h et 24 h, le tarif horaire est abaissé à 0.20.-/h pour favoriser la fréquentation des établissements de la station.

De plus, sur le même principe que pour le village, un système de macarons « station », en nombre limité permettant de déroger à la limite de durée de stationnement sera mis en place sur les parkings périphériques (parkings en vert sur l'illustration ci-dessous).



Station – Concept de stationnement – Etat projeté – Hiver



Hors période hivernale, le stationnement sera gratuit sur tous les parkings publics de la station, mais les durées maximales autorisées restent inchangées par rapport à l'hiver (parking avec le disque de stationnement).

Comme pour l'hiver et toujours sur le même principe que pour le village, un système de macarons « station » en nombre limité, permettant de déroger à la limite de durée de stationnement sera mis en place sur les parkings périphériques (parkings en vert sur l'illustration ci-dessous).



Station – Concept de stationnement – Etat projeté – Hors période hivernale

L'achat d'un macaron « station » ne garantira pas à son titulaire l'accès à une case de stationnement « réservée ». Il lui permettra, s'il trouve une case libre dans un secteur où les macarons sont autorisés, de stationner au-delà de la durée maximale indiquée.

La mise en œuvre de ce concept doit permettre de valoriser l'offre de stationnement sur fonds publics et d'assurer aux usagers ponctuels des possibilités de stationnement sécurisées et proches de leur activité. De plus, les macarons permettront de mutualiser l'offre de stationnement et d'optimiser l'usage des cases publiques.

Les réflexions menées permettent également d'accroître sensiblement l'offre de stationnement par rapport à l'état actuel tout en assurant la sécurité de tous les usagers.

Enfin, la mise en œuvre d'une signalisation correcte et de règles claires pour le régime de stationnement garantira la sécurité de tous les usagers et permettra une utilisation optimale de l'offre de stationnement publique.

DOSSIER « ENVIRONNEMENT »

INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

SITUATION AU 01.05.2024

À Veysonnaz, la distribution d'eau potable couvre environ 1000 abonnés, représentant à la fois des logements permanents et touristiques. Parmi ces abonnés, 275 logements sont des résidences principales, abritant environ 600 habitants à l'année. En période de haute saison, ce chiffre peut atteindre jusqu'à 4500 lits touristiques, mettant en lumière l'importance cruciale de notre réseau d'eau pour notre commune.



PROVENANCE DE L'EAU POTABLE

Notre eau potable provient de deux principales sources. Environ 70% de l'eau que nous consommons est issue des sources de montagne de la Tsa. Elle est complétée, en cas de forte demande, par notre station d'ultrafiltration située à Thyon 2000, sur commune de Vex. Les 30% restants proviennent directement des différentes sources de Veysonnaz (Magrappé, forêt bourgeoisiale de Sion), garantissant un approvisionnement diversifié et sécurisé.

QUALITÉ HYGIÉNIQUE

Les analyses mensuelles effectuées par le Service des eaux attestent de la qualité irréprochable de notre eau potable, en conformité avec la loi sur les denrées alimentaires. Non seulement notre eau est hygiéniquement sûre, mais elle se distingue également par son goût agréable et sa fraîcheur constante tout au long de l'année.

QUALITÉ CHIMIQUE

Les analyses chimiques, dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous, confirment que notre eau respecte toutes les prescriptions légales en vigueur. Ces résultats sont rassurants sur la sécurité et la pureté de l'eau consommée quotidiennement.

Il est important de souligner que l'eau de Veysonnaz est naturellement fournie sans aucun ajout. Cette pureté naturelle est une source de fierté pour notre commune et un atout précieux.

ÉVOLUTION DE LA FORTUNE ET DES ENGAGEMENTS

PARAMÈTRE	UNITÉ	RÉSULTAT	RÉSULTAT		NORME	APPRÉCIATION
			RÉSEAU VILLAGE	RÉSEAU STATION		
pH (20°)	-	8.1	8.0	6.8-8.2	Conforme	
Conductivité 20°C	uS/cm	286	333			
Dureté totale FR	°F	16.3	19.3			
Dureté carbonatée	°F	13.6	17.2			
Ammonium	mg/l	<0.05	0.05	Max 0.10	Conforme	
Chlorure	mg/L	2.9	-	Max 20.0	Conforme	
Nitrates	mg/L	2.0	-	Max 40.0	Conforme	
Nitrite	mg/L	<0.01	<0.01	Max 0.10	Conforme	
Potassium	mg/L	0.8	-	Max 0.8	Conforme	
Sodium	mg/L	2.0	-	Max 200.0	Conforme	
Sulfate	mg/L	28.4	-	Max 50.0	Conforme	
Calcium	mg/L	48.1	57.5			
Magnésium	mg/L	10.3	-			
Turbidité	UT/F	<0.2	0.7	Max 1.0	Conforme	
Carbone organique total	mg/L	0.5	0.5	Max 2.0	Conforme	



CINQ ANS DE RÉNOVATION POUR UN APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE QUALITÉ

Avec la rénovation de la route de Pra, plusieurs aménagements ont déjà été mis en place pour rénover notre réseau d'eau potable au sein de la station. Il s'agissait d'une étape importante pour assainir des conduites d'eau potable anciennes. En parallèle, un réseau d'eau provisoire a été développé en 2023 pour le hameau de Beaupérier à la suite de la pollution constatée le 17.07.2023, permettant la sécurité de l'approvisionnement.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance cruciale d'un approvisionnement en eau potable sûr, fiable et de haute qualité pour tous les habitants de Veysonnaz. Notre engagement se reflète dans la responsabilité communale qui inclut la planification générale de la distribution d'eau, la tenue des réglementations ainsi que la surveillance de la qualité de l'eau.

Vous avez pu découvrir notre projet d'investissement dans notre édition de décembre 2023. Pour remettre aux normes nos installations, nous prévoyons des travaux de rénovation pour ces cinq prochaines années :

- **2024** Rénovation de la chambre de captation de Magrappé
- **2025** Rénovation de la chambre de captation du Sha
- **2026** Rénovation de la chambre de captation de l'Eau Noire
- **2027** Rénovation du réservoir de la Bourgeoisie
- **2028** Installation définitive du réseau d'eau reliant Veysonnaz village et Beaupérier
- **2029** Rénovation du réservoir du Village

En complément, et pour répondre aux exigences cantonales, un Plan Générale d'Approvisionnement en eau (PGA) sera développé conjointement avec Oiken SA. Ce plan a pour but de déterminer les besoins en eau potable actuels et futurs ainsi que les infrastructures nécessaires sur le territoire communal mais aussi régional.

AGENDA ÉTÉ-AUTOMNE 2024

MANIFESTATIONS

29.06 (sous réserve)	Inalpe de la Combyre
30.06	Clean-Up Tour
18.07 – 25.07 & 08.08	Soirées Convivi'Alp
31.07	Fête nationale
10.08	Inauguration route de Pra
14.08	Fête au village
24.08	Grand Raid
15.10	Inauguration Cour Verte - centre scolaire

OFFRES VEYSONNAZ TOURISME

Osez l'Ebike

Tous les samedis du 29.06 au 24.08

Yoga break in the mountains

30.08 au 01.09

Navette des bisses

01.07 au 25.08 tous les jours

27.08 au 26.10 mardi / jeudi / samedi

Rand'Eau Resto

Selon horaire navette des bisses

ANIMATIONS VEYSONNAZ TOURISME

30.07 – 09.08 - 13.08 & 20.08

Relaxation avec bols tibétains

18 h 15 - 19 h 15

10.07 – 24.07 - 07.08 & 14.08

Cours de Yoga

18 h 15 - 19 h 15

Tous les mercredis du 10.07 au 21.08

Fais ta tomme!

9 h 00 - 12 h